UNIOPSS

Unir les associations pour développer les Solidarités

Projet de loi de finances pour 2027

Sénat

Analyse de l'Uniopss sur la mission « Cohésion des territoires »

- Programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables»
- Programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat »
- Programme 109 « Aide à l'accès au logement »

Octobre 2026

Table des matières

I. L'Uniopss salue l'effort notable d'une sincérisation budgétaire sur l'hébergement et le logement accompagné, ce qui démontre une intention de préserver les plus précaires de coupes disproportionnées avec leur fragilité 2

II. Cet effort intervient cependant dans un contexte où les crédits consommés depuis de nombreuses années sont totalement inférieurs aux coûts effectivement engagés par les acteurs pour maintenir l'accompagnement minimum nécessaire à la cohésion sociale 3

III. Cet effort ne permettra cependant pas de prendre en charge les nombreux surcoûts qui sont intervenus depuis 2025, et ces crédits devront être réhaussés pour être à la hauteur des charges prévisibles des acteurs faute sinon de les conduire à abandonner les publics et fermer leurs structures à échéance de moins d'un an 3

IV. Les coupes envisagées sur les APL font porter aux ménages les plus précaires un effort disproportionné qui ne tient pas compte de leur fragilité et comporte en plus des dimensions discriminatoires néfastes à la cohésion sociale 4

V. Le contexte insécurisant économiquement doit faire du logement et de l'accompagnement vers le logement un rempart or le budget envisagé marque un désengagement de l'Etat de son financement globalement, et tout particulièrement en Outre-Mer 4

VI. Le budget tel qu'envisagé ne traduit pas la mobilisation nécessaire pour s'adapter au changement climatique 5

© Uniopss – Octobre 2026

Mission « Cohésion des territoires »

Contexte général

Dans le contexte budgétaire très contraint, ces programmes qui déterminent l'attention que la société porte aux plus précaires et aux plus modestes, et à leur capacité ou non à vivre dans des conditions dignes, traduisent-ils ou non une volonté de les protéger ? L'effort qui est demandé à tous cette année est-il réparti équitablement ? L'hébergement, le logement accompagné, le logement privé et social seront-ils dotés des moyens suffisants pour protéger les personnes hébergées ou logées des effets du changement climatique à l'été 2027 ?

I. L'Uniopss salue l'effort notable d'une sincérisation budgétaire sur l'hébergement et le logement accompagné, ce qui démontre une intention de préserver les plus précaires de coupes disproportionnées avec leur fragilité

En effet, pour la première fois depuis de nombreuses années, le budget du programme 177 est dans sa globalité supérieur au consommé 2025, c'est-à-dire aux crédits qui ont été nécessaires pour répondre aux besoins de l'année 2025.

Les crédits du programme 177 sont supérieurs de 124 millions d'euros au total au consommé 2025 (Consommé 2025 : 3,132 milliards d'euros/ PLF 2027 : 3,256 milliards d'euros).

Les crédits dédiés spécifiquement à l'hébergement et au logement accompagné sont supérieurs de 140 millions d'euros au consommé 2025 (Consommé 2025 : 3,073 milliards d'euros/ PLF 2027 : 3,213 milliards d'euros).

Les crédits de l'hébergement d'urgence sont supérieurs de 68 millions d'euros au consommé 2025 (Consommé 2025 : 1,378 milliard d'euros/ PLF 2027 : 1,446 milliard d'euros). Les crédits des CHRS sont supérieurs de 13 millions d'euros au PLF 2027. (Consommé 2025 : 833 millions d'euros/ PLF 2027 : 846 millions d'euros).

Les crédits du logement accompagné sont conformes aux engagements pris dans le cadre du Plan Logement d'abord 2, avec 59 millions d'euros supplémentaires pour IML, Pensions de Famille, Résidences sociales et AGLS.

Eu égard au niveau de tension sur le secteur, au nombre de demandes non pourvues, au nombre d'enfants à la rue, au nombre de personnes en attente d'un logement locatif social, et au nombre de personnes reconnues prioritaires DALO et non relogées, d'une part, au regard de la situation des acteurs du secteur au bord de la cessation de paiement, qui ne paient plus leur cotisation à l'URSSAF faute de moyen, qui doivent se priver de veilleurs de nuit pour assurer la sécurité, rompre les contrats avec les prestataires qui fournissent l'alimentation, c'était une absolue nécessité.

> ***L'Uniopss engage donc les parlementaires à considérer ces crédits envisagés comme un plancher en-dessous duquel il est totalement inenvisageable de descendre.***

© Uniopss – Octobre 2026

II. Cet effort intervient cependant dans un contexte où les crédits consommés depuis de nombreuses années sont totalement inférieurs aux coûts effectivement engagés par les acteurs pour maintenir l'accompagnement minimum nécessaire à la cohésion sociale

Depuis de nombreuses années, et de manière encore plus aiguë depuis l'été 2026 où les acteurs associatifs de l'hébergement ont appris des coupes de l'ordre de 10 puis de 5 % sur le secteur, les acteurs associatifs se voient contraints d'accumuler des déficits qui ne sont pas repris par les financeurs publics, de se voir reprendre des excédents qui leur permettaient d'équilibrer leur modèle entre structures déficitaires et structures plus solides, de se voir reprendre leurs fonds dédiés, ce qui les plonge dans des difficultés financières et RH très fortes, et ont appris depuis quelques mois par leurs banques qu'elles allaient prendre des mesures renforcées du risque : en d'autres termes leur accorder des découverts beaucoup plus difficilement.

Plusieurs associations à l'assise large ont dû engager des plans de licenciements massifs de plus de 100 personnes.

Cet effort arrive donc dans un contexte de fragilisation extrême des associations.

III. Cet effort ne permettra cependant pas de prendre en charge les nombreux surcoûts qui sont intervenus depuis 2025, et ces crédits devront être réhaussés pour être à la hauteur des charges prévisibles des acteurs faute sinon de les conduire à abandonner les publics et fermer leurs structures à échéance de moins d'un an

Depuis 2025, de nombreux coûts nouveaux ou supplémentaires sont intervenus.

L'inflation, prévue de l'ordre de 3 % entre 2025 et 2027, ne sera à elle seule pas couverte par les crédits tels qu'ils sont envisagés. A titre d'exemple, les crédits des CHRS ne sont en hausse que de 1, 5 % par rapport au consommé 2025.

L'augmentation du SMIC, de l'ordre de 4 % depuis 2025, ne pourra pas être absorbée en l'état.

La fusion accords CHRS et CCN 66, intervenue en août 2026, qui a été impulsée par l'Etat et s'impose aux employeurs associatifs faute de contentieux sinon, représentera à elle seule un surcoût, pour tous les établissements concernés, dont les CHRS, en année pleine, dont on peut anticiper qu'il sera bien supérieur aux 13 millions d'euros supplémentaires pour les CHRS.

Enfin les évolutions concernant la taxe d'apprentissage occasionneront également un surcoût supplémentaire qui ne sera pas absorbable avec les crédits tels que prévus. Les employeurs associatifs étaient jusque-là exonérés de la taxe d'apprentissage qui représente 0,68 % de leur masse salariale sur un an, ils ne le sont plus désormais.

L'Uniopss appelle donc à hausser les crédits dédiés au programme 177 de manière à ce qu'ils puissent couvrir les surcoûts liés à l'inflation, les évolutions sur la taxe d'apprentissage, la fusion accords CHRS CCN 66, et l'augmentation du SMIC.

© Uniopss – Octobre 2026

IV. Les coupes envisagées sur les APL font porter aux ménages les plus précaires un effort disproportionné qui ne tient pas compte de leur fragilité et comporte en plus des dimensions discriminatoires néfastes à la cohésion sociale

Une coupe de 200 Millions d'euros est envisagée sur les APL, les faisant passer de 16,7 milliards d'euros dans le consommé 2025 à 16,5 milliards d'euros dans le PLF 2027.

Ces coupes seraient le résultat notamment de 2 mesures : la suppression des APL des étudiants étrangers extracommunautaires, effective depuis juillet 2026, ainsi que l'introduction, via le PLFSS 2027, d'un délai de carence de 1 an avant de pouvoir bénéficier des APL pour les étrangers extracommunautaires.

La suppression de l'APL des étudiants étrangers extracommunautaires mettra dans de graves difficultés des étudiants dont l'Observatoire National de la Vie étudiante indique que 40 % d'entre eux ont connu de graves difficultés financières avant réforme, ainsi que les acteurs associatifs dont le modèle économique est pour parti assis sur la perception des APL pour le compte des étudiants étrangers qu'ils accueillent. Elle est par ailleurs clairement discriminatoire, ce qui est dangereux pour la cohésion sociale d'une part, l'attractivité de la France pour les talents de demain d'autre part.

Le délai de carence d'un an avant de pouvoir bénéficier des APL est bien sûr désastreuse pour les personnes concernées, mais elle le sera également pour le secteur de l'hébergement d'urgence déjà totalement saturé, vers lequel ces personnes n'auront d'autre choix que de se tourner. Ceci représentera un surcoût pour les finances publiques totalement incohérent avec les efforts budgétaires lancés par ailleurs. Ceci représente par ailleurs une dangereuse porte ouverte à l'introduction d'un délai de carence encore plus long à l'avenir, comme cela avait été un temps envisagé dans le passé mais auquel il avait été heureusement renoncé.

Enfin le gel des paramètres de revalorisation des APL, qui est envisagé et représenterait pour l'Etat une économie de 100 millions d'euros apparaît en décalage total avec la situation économique dégradée des ménages qui doivent faire face par ailleurs à une augmentation très forte des prix du carburant et une inflation très forte de l'ordre de 3 %.

> ***L'Uniopss appelle donc les parlementaires à supprimer le gel de la revalorisation des barèmes de l'APL, le délai de carence pour les étrangers extracommunautaires, et à réintroduire les APL pour les étudiants étrangers extracommunautaires.***

V. Le contexte insécurisant économiquement doit faire du logement et de l'accompagnement vers le logement un rempart or le budget envisagé marque un désengagement de l'Etat de son financement globalement, et tout particulièrement en Outre-Mer

Cette année comme de nombreuses années déjà, il n'y a aucune contribution de l'Etat au financement des aides à la pierre qui permettent la construction de logements locatifs sociaux, alors que 2, 9 Millions de personnes sont en attente d'un logement locatif social.

Les aides à la pierre permettent notamment de financer les logements locatifs les plus sociaux, donc aux loyers les plus bas, les PLAI, qui sont essentiels pour pouvoir loger les plus précaires. Un

désengagement de l'Etat des aides à la pierre rime avec absence de possibilité de loger les plus précaires.

Pire, il est prévu de réduire progressivement et dès cette année l'engagement de l'Etat du logement social Outre-Mer, en renvoyant désormais son financement à un prélèvement sur le Fonds National d'Accompagnement vers et dans le logement, alimenté par les astreintes payées par l'Etat lorsqu'il ne reloge par les publics reconnus prioritaires DALO.

Or ce fonds était destiné jusque-là à accompagner les ménages mal logés vers le logement.

En faisant reposer la construction du logement social sur un fonds qui révèle l'incapacité à en construire, d'une part, en rendant la recette incertaine d'autre part (nul ne peut prévoir combien de recours DALO seront déposés chaque année), l'arbitrage envisagé revient à fragiliser l'accès au logement Outre-Mer, tout en réduisant l'accès à l'accompagnement au logement et le financement des associations qui le réalisent.

> ***L'Uniopss appelle donc l'Etat à se réengager dans les aides à la pierre, à maintenir son engagement Outre-mer et à renoncer à aller chercher dans une ressource aléatoire et inadaptée, le FNAVDL, les moyens de le faire.***

VI. Le budget tel qu'envisagé ne traduit pas la mobilisation nécessaire pour s'adapter au changement climatique

Le programme 177 dédié à l'hébergement et au logement accompagné ne traduit aucun investissement dans la rénovation du bâti de structures d'hébergement qui sont pourtant pour de nombreuses d'entre elles de véritables passoires et bouilloires thermiques alors qu'elles accueillent des publics vulnérables : enfants, personnes vieillissantes notamment. Il ne prévoit non plus aucun plan canicule pour faire face dans l'urgence à des vagues de chaleur, de type occultants ou brasseurs d'air.

Les bailleurs sociaux ont proposé un programme pluriannuel permettant de faire face aux vagues de chaleur de l'ordre de 8 Milliards d'euros qui n'a pas été intégré dans les prévisions budgétaires.
Ma Prime Rénov, dédié au parc privé, est encore en baisse avec un PLF 2027 de 1,2 milliard contre 1,5 milliard au PLF 2026. Le budget de 4 milliards d'euros qui avait été attribué en 2024 avait permis de couvrir mieux le montant réel des travaux d'une part, de réduire le reste à charge pour les plus modestes d'autre part. C'est donc ce calibrage du budget qui est nécessaire pour massifier la rénovation énergétique sans en exclure les plus précaires.

> ***L'Uniopss appelle donc à prévoir une budgétisation d'un plan canicule pour le secteur AHI, à investir dans la rénovation énergétique de leur bâti, à financer, au moins pour partie, le plan d'adaptation à la canicule conçu par les bailleurs sociaux, et à rehausser le budget Ma Prime Rénov à 4 milliards d'euros pour massifier réellement la rénovation énergétique du parc privé.***

LES ADHÉRENTS DE L'UNIOPSS

L'Uniopss réunit une centaine de fédérations, unions et associations nationales. Ces structures ont en commun d'agir dans le secteur sanitaire, social et médico-social, auprès de personnes exclues, ou en situation de précarité, de personnes malades, âgées, en situation de handicap, ou encore auprès des familles, d'enfants ou d'adolescents en difficulté.

- ACCENT PETITE ENFANCE
- ACIS FRANCE
- ACTION CONTRE LA FAIM
- ADEDOM
- ADMR UNION NATIONALE
- ADVOCACY FRANCE
- AGENCE NOUVELLE DES SOLIDARITES ACTIVES (ANSA)
- AIDES
- APF FRANCE HANDICAP
- APPRENTIS D'AUTEUIL
- ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE
- ASSOCIATION DES COLLECTIFS ENFANTS PARENTS PROFESSIONNELS (ACEPP)
- ASSOCIATION DES ITEP ET DE LEURS RÉSEAUX (AIRE)
- ASSOCIATION L'ESSOR
- ASSOCIATION MOISSONS NOUVELLES
- ASSOCIATION NATIONALE ASSISTANTS MATERNELS ET ASSISTANTS/ACCEUILLANTS FAMILIAUX (ANAMAAF)
- ASSOCIATION NATIONALE DES ÉQUIPES CONTRIBUANT A L'ACTION MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE (ANECAMSP)
- ASSOCIATION PASSEUR DE MOTS, PASSEUR D'HISTOIRES
- ASSOCIATION SIMON DE CYRÈNE
- CAISSE CENTRALE DE LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (CCMSA)
- CITÉS CARITAS
- CITOYENS ET JUSTICE
- COHABILIS
- COMITÉ NATIONAL DE LIAISON DES ACTEURS DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE (CNLAPS)
- CONFÉDÉRATION DES UNIONS RÉGIONALES DES CENTRES DE SOINS INFIRMIERS (C3SI)
- CONGRÉGATION DES SŒURS HOSPITALIÈRES SAINT-THOMAS DE VILLENEUVE
- CONSEIL NATIONAL HANDICAP & EMPLOI DES ORGANISMES DE PLACEMENT SPECIALISES (CHEOPS)
- COORDINATION NATIONALE DES RÉSEAUX DE MICROSTRUCTURES (CNRMS)
- EMMAÜS FRANCE
- FAMILLES RURALES FÉDÉRATION NATIONALE
- FÉDÉRATION ADDICTION
- FÉDÉRATION DE L'ENTRAIDE PROTESTANTE
- FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ
- FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES ET DES ÉTABLISSEMENTS DE RÉADAPTATION POUR HANDICAPÉS (FAGERH)
- FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ET DES ACTEURS POUR LA PROMOTION ET L'INSERTION PAR LE LOGEMENT (FAPIL)
- FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE FRANCE (FCSF)
- FÉDÉRATION DES MAISONS D'ACCUEIL HOSPITALIÈRES (FMAH)
- FÉDÉRATION FRANÇAISE DES BANQUES ALIMENTAIRES (FFBA)
- FÉDÉRATION FRANÇAISE SESAME AUTISME
- FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES PEP
- FÉDÉRATION HABITAT ET HUMANISME
- FÉDÉRATION NATIONALE DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE (FNMF)
- FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE L'AIDE FAMILIALE POPULAIRE/ CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES (FNAAFP–CSF)
- FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS ET AMIS DE PERSONNES ÂGÉES ET DE LEURS FAMILLES (FNAPAEF)
- FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS POUR LA PETITE ENFANCE (FNAPPE)
- FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS SOLIDAIRES D'ACTION AVEC LES TSIGANES ET GENS DU VOYAGE (FNASAT)
- FÉDÉRATION NATIONALE DES CENTRES DE SANTÉ (FNCS)
- FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉCOLES DE PARENTS ET DES ÉDUCATEURS (FNEPE)
- FÉDÉRATION NATIONALE SOLIDARITÉ FEMMES (FNSF)
- FÉDÉRATION NATIONALE POUR L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP SENSORIEL ET DYS EN FRANCE (FISAF)
- FÉDÉRATION PROMOTION SANTÉ
- FÉDÉRATION SANTÉ HABITAT
- FÉDÉRATION SANTÉ MENTALE FRANCE
- FÉDÉRATION SOLIHA
- FONDATION ANAIS
- FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG
- FONDATION DE FRANCE
- FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT
- FONDATION DIACONESSES DE REUILLY
- FONDATION LA VIE AU GRAND AIR
- FONDATION PARTAGE ET VIE
- FONDATION POUR LE LOGEMENT DES DÉFAVORISÉS
- FONDS SOCIAL JUIF UNIFIÉ
- FRANCE TERRE D'ASILE
- GROUPEMENT NATIONAL POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES (GIHP)
- HOVIA
- L'ASSOCIATION POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPÉES (LADAPT)
- L'ARCHE EN FRANCE
- LA CIMADE
- LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES
- LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
- MÉDECINS DU MONDE
- ŒUVRE DE SECOURS AUX ENFANTS (OSE)
- PROBTP RMS
- SECOURS CATHOLIQUE
- SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
- SOS VILLAGES D'ENFANTS
- UNION PROFESSIONNELLE DU LOGEMENT ACCOMPAGNÉ (UNAFO)
- UNION FRANÇAISE DES CENTRES DE VACANCES DE LOISIRS (UFCV)
- UNION FRANÇAISE POUR LE SAUVETAGE DE L'ENFANCE (UFSE)
- UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES (UNAFAM)
- UNION NATIONALE DE L'AIDE, DES SOINS ET DES SERVICES AUX DOMICILES (UNA)
- UNION NATIONALE DES CLLAJ
- UNION NATIONALE POUR L'HABITAT DES JEUNES (UNHAJ)
- VACANCES ET FAMILLES
- VACANCES OUVERTES
- VOIR ENSEMBLE

UNIOPSS

Unir les associations pour développer les Solidarités

Qui sommes-nous ?

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) rassemble les acteurs associatifs des secteurs sanitaire, social et médico-social.

Elle porte ainsi auprès des pouvoirs publics la voix collective de l'ensemble de ces associations, engagées auprès des personnes vulnérables, pour développer les solidarités. Présente sur tout le territoire au travers d'un réseau d'unions régionales et d'une centaine de fédérations et d'associations nationales, l'Uniopss regroupe près de 35 000 établissements, 750 000 salariés et un million de bénévoles.

Les valeurs qui nous rassemblent

- Primauté de l'Humain
- Dignité de toutes et tous
- Solidarité
- Égalité dans l'accès aux droits
- Participation de toutes et tous à la vie de la société
- Respect des biens communs

Contact : Jeanne Dietrich, Conseillère technique Hébergement Logement
01 53 36 35 11 : jdietrich@uniopss.asso.fr

Uniopss - 15 rue Albert CS 21306 - 75214 PARIS cedex 13
contact@uniopss.asso.fr - 01 53 36 35 00- www.uniopss.asso.fr